

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juillet 2024 à 19h00
Liste des délibérations

○ **N°D26 2024 - droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AC n°716 (chemin des Tavernettes)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°11/2024 a été reçue en mairie le 31/05/2024 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AC n°716 (consistant en terrain bâti d'une surface de 266 m², grenier de 62m²) ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AC n°716.

○ **N°D27 2024 / tarifs, règlement services périscolaires (restauration scolaire)**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'appliquer le quotient familial aux tarifs de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2024. Le tarif de garderie périscolaire reste quant à lui inchangé.

Les tarifs proposés pour la restauration scolaire seraient les suivants :

QF	< 620	De 621 à 1000	De 1001 à 1500	De 1501 à 2000	De 2001 à 2500	De 2501 à 3000	De 3001 à 3500	> 3500
Tarifs	4,80€	5,20€	5,30€	5,40€	5,50€	5,60€	5,70€	5,80€

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- ***d'appliquer*** les tarifs tels que décrits ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ***d'adopter*** le règlement du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire tel que joint en annexe de la présente délibération.
- ***d'autoriser*** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à l'application de ce règlement.
